

Covid-19

[1]

Point de la situation sur la « reprise du 11 mai » et procédure proposée aux Ecoles d'Indre et Loire par la FSU-SNUipp37.

#Le11MaiOnFaitQuoi? On en parle et on agit ensemble !

La FSU-SNUipp37 a déposé une alerte sociale. [lire ici](#) [2]

Elle appelle les 400 écoles à envoyer [une motion du conseil des maîtres](#) [3] pour le report du 11 mai. [lire ici](#) [4]

Nous vous proposons une lecture du protocole sanitaire et un document d'aide. [lire ici](#) [5]

Foire aux questions pour la défense des écoles et des personnels qui nous envoyons à l'IA37... [lire ici](#) [6]

Devant l'Assemblée Nationale, le Premier Ministre a confirmé que les écoles maternelles et élémentaires seraient ouvertes à partir du 11 mai, alors même que le Conseil scientifique écrivait il y a peu qu'il « propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre ». Le ministre de l'Education Nationale a indiqué que toutes les écoles rouvriraient après le 11 mai 2020.

Dans ce contexte, le SNUipp-FSU d'Indre et Loire s'oppose à la réouverture des écoles le 11 mai. Notre syndicat est disposé à un réexamen d'une ouverture des écoles avant la fin de l'année scolaire si l'évolution de la pandémie le permet et si toutes les garanties sanitaires sont fournies. En tout état de cause, ce réexamen devra se faire en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative. L'avenir scolaire des élèves les plus éloigné-es de l'école, les conditions de vie des élèves issu-es des classes sociales défavorisées nous préoccupent évidemment. Cependant, cela ne peut pas nous amener à accepter des risques inconsidérés pour ces mêmes élèves, leurs familles et les personnels, alors que l'impréparation du gouvernement est totale. La FSU d'Indre et Loire s'est adressée, hier, au DASEN dans un courrier pour lui faire connaître sa position et lui demander de reporter la réouverture des écoles sous la forme du dépôt d'une alerte sociale.

La synthèse et les propositions que nous proposons résultent de l'analyse des près de 400 enquêtes départementales qui nous sont déjà remontées, des débats de notre première Visio-RIS sur cette question avec 70 collègues, des remontées individuelles ou collectives de dizaines de collègues. Nous nous basons également sur nos interventions en CTA, CHSCTA, CHSCTD, CDEN avec Mme la Rectrice ou M le DASEN37.

Tous les retours nous indiquent clairement que l'annonce de la reprise est anxiogène et réalisée dans une urgence qui n'est pas propice à une mise en application ou tout au moins à une réflexion sereine. Le protocole de 63 pages y contribue aussi par ses manques en termes de sécurité sanitaire et sa déconnexion avec la réalité d'une classe et d'un enfant. L'application stricte de ce protocole transformerait l'école en une sorte de « prison ». Il porte une haute exigence dans l'application de consignes inapplicables avec des élèves ! Et si les autorités sanitaires pensent qu'il faut appliquer ce protocole c'est que le risque est trop grand, donc nos écoles ne sont pas

prêtes à rouvrir.

Même les meilleures volontés ne trouvent pas le moyen de résoudre cette quadrature du cercle. Non seulement, la sécurité sanitaire ne peut être assurée mais les élèves risquent de vivre très difficilement ce retour dans une école qui n'en porte plus que le nom. Nous pensons que nous aurions pu, en nous basant sur l'expérience des lieux d'accueil pour les enfants de soignants, augmenter progressivement le nombre de ces lieux sur la base du volontariat pour les enseignants et avec comme priorité le retour des élèves que nous n'avons pas pu suivre pendant ces dernières semaines. Puis le constat espéré de la baisse de la pandémie aurait permis le retour de plus en plus d'enseignants et d'élèves et la réouverture progressive des écoles.

Le gouvernement a fait le choix inverse et applique une méthode brutale dans ses choix et dans un délai extrêmement court. De plus, les directives contradictoires entre le Premier ministre et Blanquer, entre Mme la Rectrice et M le DASEN et entre les IEN ajoutent à l'incompréhension et au sentiment de bricolage pour rester poli.

#Le11MaiOnFaitQuoi? On en parle et on agit ensemble !

La FSU-SNUipp nationale va vous proposer les modalités pour le droit de retrait et a déposé un préavis de grève.

La FSU-SNUipp37 a déposé une alerte sociale en direction de l'IA37 sur les questions des conditions de la reprise. [Lire ici](#) [2]

Afin d'appuyer nos interventions et d'agir collectivement, voici les dispositifs que nous proposons :

> Individuellement : nous vous invitons à remplir et à faire remplir notre enquête départementale comme déjà 400 PE d'INDRE ET LOIRE [lien ici](#). [7]

Pour les collègues qui ne peuvent pas reprendre le chemin de l'école le 11 mai pour des raisons de garde d'enfant ou parce qu'ils seraient dans une situation d'impossibilité de retourner dans leur école en lien avec une reprise dans ces conditions (stress, angoisse...) Voir plus bas.

Pour les collègues à risques où pour un proche. Voir plus bas

> Collectivement :

Nous proposons aux 400 écoles du département d'adresser une motion du conseil de maîtres à l'IA37 s/c de l'IEN.

Proposition d'une motion du conseil des maîtres à amender en fonction de vos choix et situations [lire ci-dessous et ici en word](#) [3].

« Le conseil des Maîtres de l'école réunit le XXXXXX considère que compte tenu, du peu de temps disponible pour organiser la réouverture et du niveau actuel d'impréparation, la date du 11 mai apparaît comme prématurée et doit être repoussée ;

- nous (enseignant-es, ATSEM, AESH, services civiques...) devons disposer à minima d'une semaine pour mener à bien la concertation avec les différents partenaires de l'école, l'élaboration et la mise en oeuvre des modalités de réouverture ;

- nous demandons à bénéficier d'une formation sur les gestes de sécurité sanitaire ;

- le moment venu, la réouverture des écoles devra s'opérer progressivement, et assurer un accompagnement psychologique des élèves et des personnels ;

- compte tenu des contraintes de distanciation physique, les groupes classes doivent être limités à 5 élèves en maternelle et à 10 en élémentaire en y incluant l'accueil des élèves prioritaires (enfants de soignants par exemple).

• *pour notre école, un plan de réaménagement des espaces classes, de déplacement dans l'école, d'organisation des entrées et sorties, des récréations, des passages aux toilettes, compatible avec le respect strict de la distanciation physique doit être élaboré et mis en oeuvre sans engager la responsabilité des directions d'école. Nous vous signalons, M Mme l'Inspecteur que notre école ne peut pas à ce jour respecter une ou plusieurs des exigences du protocole ministériel : (par exemple salles trop petites pour 15 élèves, pas de fenêtres qui ouvrent pour aérer, pas de nettoyage des locaux ...)*

Veillez recevoir Monsieur l'Inspecteur nos meilleures salutations. »

- **Conditions sanitaires non réunies / non garanties : le 11 mai, c'est non, pas d'ouverture !** Si ce n'est pas le 12 mai, ce sera le 14, le 15... OU PLUS TARD ! On s'appuie sur les protocoles. [Lire ici notre première analyse du protocole et nos documents pour vous aider.](#) [5]

URL source: <http://www.snuipp37.fr/snu2/le11maionfaitquoi>

Liens

[1] <http://www.snuipp37.fr/snu2/le11maionfaitquoi>

[2] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/actualite/alerte_sociale_2_mai.pdf?101

[3] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/actualite/motion_cm.docx?641

[4] <http://snuipp37.fr/snu2/le11maionfaitquoi>

[5] <http://snuipp37.fr/snu2/protocole-sanitaire>

[6] <http://snuipp37.fr/snu2/faq-reprise-du-11-mai>

[7] <http://snuipp37.fr/snu2/votre-sant%C3%A9-vos-conditions-travail-nous-int%C3%A9ressent-enqu%C3%AAtes-chsct37-du-30-avril>